

Éditorial

Nature, Environnement et solidarité

Nées du mouvement naturaliste, dès les années 1970 les associations se sont préoccupées tant de l'environnement que de la nature, d'où France Nature Environnement, Nature Environnement 17, Deux-Sèvres Nature Environnement. Curieusement, plus nous nous sommes intéressés à l'environnement : Transports, Eau, Déchets, Énergie, plus nous avons acquis de compétences naturalistes. C'est vrai dans de nombreux domaines : ornithologie, entomologie, mammalogie, botanique, phytosociologie...

J'oserais affirmer qu'il n'y a jamais eu en Poitou-Charentes tant de compétences naturalistes, malgré l'affaiblissement de la recherche et de l'enseignement supérieur. Jean-Pierre Raffin (université de Jussieu) entré au cabinet de Dominique Voynet pour dynamiser les relations Éducation nationale – Ministère de l'Environnement a dû renoncer à ses rêves de réforme et s'occuper de chasse pour une bonne partie de son temps.

Le travail sur les rapaces, les odonates, les fritillaires n'entrave pas, au contraire, nos actions Eau, Énergie, Transports, il les conforte. Nous ne sommes pas spécifiquement des sociétés savantes, mais nous savons qu'il faut connaître pour sauvegarder et qu'il ne nous suffit pas de connaître pour connaître.

Les moyens de communication évoluent, les moyens d'accès à la connaissance aussi. Pour moi, le papier reste un instrument de référence, mais nous devons conquérir le monde du Net, de la radio, de la télé. Ce n'est peut-être pas comme nous le voyons dans de nombreuses associations, prendre la terre à témoin sur internet pour tout débat.

Nos liens avec l'ORE, l'Ifrée, les radios locales, la presse sont essentiels.

Nous sommes écoutés lorsque nous sommes solidaires.

Le 16 avril 2007, Philippe Colas, Gilles Marsat, François-Marie Pellerin et moi-même étions reçus par le Préfet de Région Bernard Niquet, et Béatrice Lagarde, SGAR. Nous avons eu l'impression d'être entendus, car nous étions forts de nos compétences citoyennes, de notre solidarité et notre volonté de travailler pour le bien commun.

Pierre GUY

Bulletin d'infos édité par **Poitou-Charentes Nature**, l'Union Centre Atlantique pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (Association loi 1901)

Siège Social : 14, rue Jean Moulin – 86240 Fontaine-le-Comte

☎ : 05.49.88.99.23. ☎ : 05.49.88.98.78 pc.nature@laposte.net

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Directeur de la publication : Pierre Guy

Parution : avril 2007

Rédaction : J. Le Maux, B. Fillon, P. Guy

Mise en page : Jeannine Le Maux, Bruno Fillon.

Sommaire

Vie Actions de Poitou-Charentes Nature: p 2

- Catalogue des landes
- Conférence sur la biodiversité
- Affiche biodiversité
- Poitou-Charentes Nature se renforce
- Site de Poitou-Charentes Nature : plus de visiteurs
- L'environnement sur Radio Accords

Vie et actions des associations : p 3

- SAGE Boutonne : gain de cause pour les associations
- Le progrès en question
- DSNE ; l'année des records
- LPO Charente-Maritime : un nouveau poster

En bref: p 4

- L'Union Européenne ne manque pas d'air
- De nouvelles zones Spéciales de conservation
- L'OMS donne l'alerte sur la particules fines
- Suisse : vers l'interdiction de véhicules polluants
- Retour des hirondelles
- Un bitume écologique végétal
- Hausse du CO2 et développement des moules
- Publicité des études d'impact
- Les cartes vertes s'installent en France
- Suppression de la déclaration de sites Internet

À lire à voir : p 8

- Le Choix Durable
- ASPAS ET RAC au secours des "nuisibles"
- Pesticides : "révélations sur un scandale français"

Actualité ANE p 8

- "100 chantiers pour s'engager"
- Que faire en cas d'inondation ?
- Manuel sur changement climatique et transports

Le saviez-vous ? p 9

- Tourisme solidaire
- Crédit d'impôts pour véhicules non polluants
- Congé de représentation : de nouvelles instances

Agenda -- colloque p 10

- Journées scientifiques
- Fête de la nature les 19 et 20 mai

Vie et actions de Poitou- Charentes Nature

Catalogue des landes

La phase 2 du programme régional "pour une sauvegarde des landes du Poitou-Charentes", coordonné par la LPO Vienne, s'est achevée par la réalisation et la diffusion du **catalogue des landes**, un ouvrage de plus de 200 pages rassemblant les études opérées sur les quatre départements par Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, l'antenne charentaise du CREN et la LPO Vienne.

La réunion pour le lancement de la 3e phase a eu lieu le 5 avril dernier. Sont ainsi programmées, l'organisation d'un colloque de restitution du travail accompli, avec partage d'expérience en terme de valorisation et de gestion à destination de tous les acteurs concernés par ces milieux, ainsi que la réalisation d'une plaquette technique sur la richesse biologique, paysagère et culturelle des Landes et sur leur gestion.

Le catalogue régional qui contient plus de 220 pages couleur est proposé à la vente au prix de 40 € plus les frais de port.

Disponible au siège de Poitou-Charentes Nature.

Catalogue des landes

Pour une sauvegarde des landes du Poitou-Charentes



Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique des Associations de Protection
14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél : 05 49 88 99 23
pc.nature@laposte.net

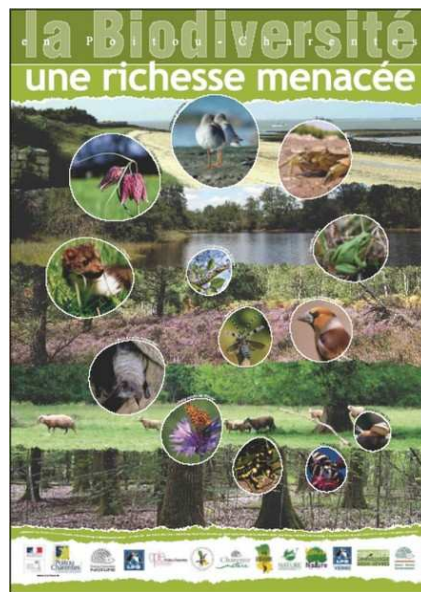
Juillet 2006



Conférence sur la biodiversité

La conférence de Ménégoûte sur la biodiversité a rassemblé plus de 60 personnes le 31 octobre dernier. La "performance" n'est pas négligeable pour un mardi après-midi non férié. Un (très) petit bémol cependant : les "déjà convaincus" étaient nombreux dans l'auditoire...

A noter dans l'assistance malgré des calendriers chargés, la présence d'élus et de représentants des services de l'État.



Affiche "Biodiversité"

L'affiche intitulée "la biodiversité en Poitou-Charentes, une richesse menacée" initialement prévue pour la conférence 2006 de Ménégoûte mais qui n'avait pu être terminée à temps, vient de paraître. Tirée à 6 000 exemplaires, elle est disponible auprès des associations départementales ainsi qu'à Poitou-Charentes Nature.

Destinée à mettre en valeur la faune et la flore de la région, elle a vocation à être distribuée le plus largement possible.

Une deuxième occasion sera donnée de la diffuser hormis à Ménégoûte en 2007, lors du forum des acteurs de l'environnement qui se tiendra de nouveau à Poitiers les 21 et 22 septembre prochains avec comme thème la biodiversité.

Grâce au livret et à la carte AGIR du Crédit Coopératif, FNE a obtenu en 2006 près de 40 000 € de dons.

La moitié de cette somme a servi à labelliser des projets réalisés par ses associations membres en 2006. Parmi les 22 actions proposées, l'inventaire messicoles conduit par Poitou-Charentes Nature a été retenu : ce sont ainsi plus de 800 € qui vont permettre d'engager de nouvelles actions.

Récompensée grâce à ses actions sur les Réserves Naturelles Régionales Nature Environnement 17 bénéficiera d'une somme similaire.

Poitou-Charentes Nature bénéficie désormais d'un graphiste "maison" puisque Thibaud Dumas*, son nouveau salarié, possède cette compétence. C'est lui qui a réalisé la maquette de l'affiche biodiversité.

En complément de son mi-temps à Vienne Nature, il a rejoint l'équipe salariée de Poitou-Charentes Nature, une journée par semaine (le lundi).

Le volet communication de Poitou-Charentes Nature ainsi que l'organisation de manifestations lui ont été confiés.

* animateur de réseau associatif à mi-temps à Vienne Nature.

Site de Poitou-Charentes Nature : plus de visiteurs

L'hébergement récent par l'ORE du site internet de Poitou-Charentes Nature offre de précieux avantages : outre le fait qu'il soit de plus en plus visité (un lien sur leur page d'accueil permet la consultation de plus de 150 pages par jour, avec des pointes à 200), le soutien technique opéré par Romain David, a permis une mise en ligne rapide et un référencement large auprès des moteurs de recherche.

Grâce au logiciel "spip" utilisé pour la modification des pages, une mise à jour régulière ou des compléments peuvent être apportés très facilement.

www.poitou-charentes-nature.asso.fr

L'AG de Poitou-Charentes Nature se tiendra le **vendredi 24 mai 2007 au siège de Poitou-Charentes Nature, à Fontaine-le-Comte.**

Il a été proposé, lors du CA du 22 février, qu'après avoir exposé le compte-rendu d'activités, il serait opportun de réfléchir et débattre de la prospective à 3 ou 4 ans pour Poitou-Charentes Nature : quelles attentes des uns et des autres ? Comment améliorer le travail, quels moyens utiliser ou rechercher ? Vos réflexions sur ce sujet sont d'ores et déjà les bienvenues.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris avec l'association Mainate, organisatrice du Festival de Ménigoute, pour le samedi 3 novembre 2007 même lieu, pour une autre conférence portant cette fois sur un sujet "brûlant" : **Changement climatique et biodiversité.** L'intégralité de ce débat devrait être diffusée en direct sur Radio Accords.

L'environnement sur Radio Accords

Pierre Guy s'est entretenu fin 2006 avec les dirigeants de Radio Accords. Cette radio propose à Poitou-Charentes Nature et aux associations de participer à huit émissions de 4 à 5 mn (voire plus) sur l'environnement dès l'été 2007, peut-être aussi à des débats d'une heure où pourront y être traités des sujets comme les OGM, l'eau...

Radio Accords émet en Vienne et Deux-Sèvres, cela concerne donc plus particulièrement les associations de ces deux départements.

Rien n'empêche cependant les auditeurs des deux Charentes de tendre l'oreille...

Pierre GUY a participé fin novembre sur France 3 à une interview avant un reportage sur l'inventaire des mares réalisés par Vienne Nature.

Serge Rivet, du collectif Carg'Eau, a commenté en direct pour Poitou-Charentes Nature la situation de l'eau en Poitou-Charentes sur la chaîne télé numérique "DIRECT 8", dans le cadre de l'émission *Complément Terre*, le 15 février dernier.

Vie et actions des associations

SAGE Boutonne : gain de cause pour les associations

Le 15 février dernier le Tribunal Administratif de Poitiers a annulé l'arrêté du préfet de Charente Maritime portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Boutonne.

Deux associations de Poitou-Charentes : l'APIEEE et SOS Rivières et Environnement avaient déposé un recours dans les délais légaux et avec beaucoup d'arguments aussi bien sur le fond (légalité interne) que sur la forme (légalité externe), si bien que nous étions très confiants sur l'issue de cette procédure.

Sans faire un historique des travaux de la commission locale de l'eau (CLE) dont nous faisons partie... et qui ont duré près de huit ans, nous nous bornerons à présenter les arguments principaux de fond qui ont motivé notre recours.

Tout d'abord il nous est apparu que le seul but de ce SAGE était le maintien d'une agriculture productiviste, préjudiciable aux milieux naturels ; en effet toutes les mesures prévues dans le document final allaient dans ce sens : voici donc quelques uns des arguments que nous avons mis en avant.

Aspect quantitatif :

1) la CLE a proposé dans un premier temps la construction du barrage de la Trézence (projet finalement annulé par le Conseil d'État) puis la construction de réserves de substitution pour le seul intérêt de quelques irrigants ;

2) le document final propose une diminution du débit objectif d'étiage (DOE) le fixant à une valeur soit disant tirée du PGE Charente et non discutée par la CLE, alors que si des mesures efficaces avaient été

proposées c'est une augmentation du DOE qu'il fallait envisager.

3) le document aurait dû fixer des valeurs concernant les prélèvements des différentes catégories d'utilisateurs plutôt que de vagues promesses.

Aspect qualitatif :

pas de mesures précises et contraignantes sur la diminution des engrais (nitrates en particulier) alors que la Boutonne est classée en zone vulnérable (nitrates) et en zone sensible (eutrophisation).

Respect de la DCE :

le document final ne fait aucune référence à cet important document, alors que le bassin de la Boutonne est divisé en sept masses d'eau superficielles et trois masses d'eau souterraines.

Aspect financier :

pas d'estimation chiffrée des mesures préconisées par ce SAGE (le préfet a d'ailleurs reconnu cette lacune).

Au cours de la première audience du TA le 25 janvier 2007 le commissaire du gouvernement a repris tous nos arguments, si bien que nous étions très confiants. Le jugement du 15 février ne nous a donc pas surpris. Dans son jugement le T.A retient que lors de la mise à la disposition du public du projet voté par la CLE le 4 juillet 2005, des documents étaient absents (nous avons fait établir un constat d'huissier). En réalité, si ces documents n'étaient pas disponibles c'est parce qu'ils n'existaient pas !

Ce seul attendu a fait dire à la partie adverse (qui s'est répandue partout et en particulier dans la presse) que nous avions gagné sur la forme et en nous traitant (entre autres...) de « procéduriers » « extrémistes » etc... Mais nos arguments sur le fond (légalité interne) n'ont pas été rejetés par le T.A., nous les gardons donc en réserve pour la suite si ceux qui dirigent la CLE décidaient d'un simple replâtrage du document final... Pour l'instant ils cogitent ferme tout en continuant de nous prendre à partie (mais nous sommes habitués).

*B. Sabourault,
président de SOS Rivières et
Environnement*

Le progrès en question

Vienne Nature, en partenariat avec l'École supérieure d'ingénieurs de Poitiers (ESIP), a accueilli Jean-Paul Besset, auteur du livre "comment ne plus être progressiste... sans être réactionnaire", sur le campus universitaire de Poitiers, en novembre dernier. Environ 200 personnes dont une moitié d'étudiants ont assisté à cette soirée/débat.

La problématique du réchauffement climatique, qui apparaît de plus en plus clairement, montre en effet que nous devons modifier nos comportements et notre mode de vie : favoriser la proximité au lieu de la mobilité par exemple, diminuer la consommation d'énergie, de produits phytosanitaires, la production de biens jetables, sans pour autant nécessairement diminuer la qualité de vie.

L'exposé proposé par l'auteur a reçu l'assentiment d'une grande partie de l'auditoire, mais a aussi suscité les contestations de certains jeunes.

Une suite pourrait être donnée à ce débat : Quels progrès avec quelle croissance ?

Que les conférences ou débats proposés par les associations soient programmés avant, après ou en dehors des AG, le public leur porte un intérêt grandissant :

DSNE : l'année des records

Quinze associations au lieu de dix habituellement, ont pris place dans le calendrier inter-associations 2007 des Deux-Sèvres, édité par Deux-Sèvres Nature Environnement.

La première brochure a vu le jour en 2004, elle avait alors été tirée à 5 000 exemplaires, en noir et blanc. La version 2007 est tout en couleur et est passée à 10 000.

Le groupe ornithologique Anis Saintonge (GOAS) n'existe plus. Sa dissolution a été décidée lors de son assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2007. Le nombre d'associations que fédère Poitou-Charentes Nature passe donc à 12.

LPO Charente-Maritime : un nouveau poster

Dans le cadre de ses actions en faveur des oiseaux communs et plus particulièrement des oiseaux cavernicoles de nos villes et villages, la LPO Charente-Maritime a édité un poster intitulé « Nos voisins les oiseaux » en partenariat avec la Ville de la Rochelle et la DIREN Poitou-Charentes.

Ce poster à vocation pédagogique est gratuit et peut être retiré auprès des sites d'accueil des réserves naturelles gérées par la LPO, à Espace Nature à Rochefort et au Point Info Environnement à la Rochelle.



Des changements sont intervenus lors des dernières AG en Charente et Charente-Maritime : Gilles Marsat a été élu président de Charente Nature en remplacement de Jean-Pierre Sardin, désireux de passer le relais, après de nombreuses années de bons et loyaux services.

A Nature Environnement, 17 Michel Daude remplace Jean-François Flies, démissionnaire, à la présidence de l'association.

Valérie Cottreau, coordinatrice du programme messicoles, a quitté Nature Environnement 17 début mars 2007, son successeur à l'antenne de Saintes se nomme Julien Montépin.

Les quatrième rencontres naturalistes des Deux-Sèvres se sont déroulées le samedi 14 avril 2007. Organisées par Deux-Sèvres Nature Environnement, cette journée de rencontres et d'échanges a débuté par une sortie d'observations du marais du Galuchet conduite par Matthieu Guillot, suivie (après la pause déjeuner) d'interventions en salle. Écrevisses à pattes blanches, messicoles, criquets et autres espèces ont fait l'objet de discussions et débats menés par des intervenants issus des associations, mais aussi de l'INRA, du CNRS ou du CSP.

En bref...

L'Union Européenne ne manque pas d'air !

Les professeurs de médecine européens spécialistes des effets sanitaires de la qualité de l'air sont formels : chaque année en Europe, ce sont quelques 370 000 personnes qui meurent prématurément de maladies liées à la pollution atmosphérique. Pour 350 000 d'entre elles, soit une très large majorité, c'est à cause des particules fines dites PM-2,5. Ces particules sont émises presque uniquement par les véhicules à moteur thermique, notamment diesel.

Une directive européenne était en discussion, la position retenue par le Conseil de l'Europe est rien moins que désastreuse. Les normes retenues pour ces PM-2,5 sont de 25 microgrammes par m³ (µg/m³) en moyenne annuelle. Cette norme est dite valeur cible pour 2010 puis deviendra obligatoire (?) pour 2015. C'est là un plafond qui ne posera pas de problème que dans les régions polluées. Par comparaison, la norme américaine est de 15µg/m³ et la recommandation de l'OMS est de 10µg/m³. 25µg/m³ en 2015...même pas, puisque la directive prévoit une prolongation sur demande des États dans la mise en œuvre. Les blocages sont venus de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Grèce entre autres.

Guy Chézeau, revue n°94 NE 17

De nouvelles Zones Spéciales de Conservation désignées en Poitou-Charentes

Ce sont pas moins de 13 sites du Poitou-Charentes qui ont été désignés par l'Europe au titre de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), rejoignant ainsi le réseau Natura 2000 déjà en place. Les arrêtés en date du 13 avril, publiés au JO du 10/05/2007, textes 129 à 141) peuvent être consultés sur www.legifrance.gouv.fr :

Fiers d'Ars sur l'île de Ré (17), Vallée du Magnerolles, Marais Poitevin, vallée de la Boutonne, carrières de Loubeau massif forestier de Chizé-Aulnay (79), carrière des Pieds Grimaud, landes du Pinail, brandes de la Pierre-La, vallée de la Crochatière, étangs d'Asnières, vallée de l'Anglin et basse vallée de la Gartempe (86) sont les sites concernés.

Source : Journ'Eau N°598 - 14/05/07

L'OMS donne l'alerte sur les particules fines

Plus de deux millions de décès prématurés chaque année seraient associés aux effets de la pollution urbaine et de la qualité de l'air intérieur, et plus de la moitié de ces décès concerne des habitants de pays en développement. Au vu des nouvelles preuves scientifiques apportées sur le lien entre la qualité de l'air et les dommages pour la santé, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publie de nouvelles directives sur la qualité de l'air, concernant en particulier quatre polluants: les particules fines (PM-10), l'ozone (O₃), le dioxyde d'azote (NO₂) et le dioxyde de soufre (SO₂). Les PM10 sont des particules de diamètre inférieur à 10 micromètres, notamment émises par les moteurs diesel. L'OMS a préconisé pour elles un seuil moyen annuel de 20 µg/m³. «*En réduisant la pollution par les matières particulaires de 70 à 20 µg/m³ comme le prescrivent les*

nouvelles directives, nous estimons être en mesure de réduire le nombre de décès de près de 15%», a déclaré Maria Neira, directrice à l'OMS du département santé publique et environnement. De nombreux pays ne disposent pas de réglementation concernant la pollution de l'air et d'autres appliquent des normes qui ne sont pas suffisantes pour protéger la santé de la population. Dans l'Union européenne, le projet de directive Cafe (Cleaner air for Europe) prévoit d'ailleurs de conserver, pour les PM-10, la norme actuelle de 40 µg /m³ en moyenne sur une année.

Source : Journal de l'Environnement du 6 octobre 2006.

La Suisse pourrait interdire certains véhicules polluants

Face à ce qu'ils considèrent comme de l'immobilisme politique, les Jeunes Verts Suisse ont lancé l'opération "Initiative pour des véhicules plus respectueux de l'être humain", qui, si elle était adoptée verrait les voitures les plus polluantes être interdites d'homologation en Suisse, une première au niveau mondial.

Élaboré en décembre 2006, en partenariat avec diverses associations (Pro Vélo, ATE, Road Cross, Fussverkehr Schweiz), le texte de l'initiative, après consultation approfondie avec des experts du trafic routier et des professeurs de droit, a été soumis à la Chancellerie fédérale qui l'a récemment approuvé.

L'initiative vise ainsi à parvenir à l'interdiction des voitures les plus polluantes et/ou dangereuses pour les autres usagers¹. Le principal critère de discrimination retenu est basé sur les émissions de CO₂, avec une limite de 250 g de CO₂/km et/ou 2,5 mg de particules fines/km, tandis que les véhicules déjà en circulation, et entrant dans les critères définis, verraient leur vitesse maximale autorisée limitée à 100 km/h.

Les catégories de voitures les plus touchées seraient les 4x4, les sportives et les berlines de luxe, avec respectivement 47 %, 24 % et 19 % des modèles concernés. Au total, 9 %

de l'offre automobile suisse actuelle se verrait interdit d'immatriculation. Les deux-roues ne seraient également pas épargnés, certains modèles étant trop polluants, notamment les scooters à moteur deux-temps.

Pour la conseillère nationale Franziska Teuscher (Verts/BE), présidente de l'association transports et environnement (ATE), l'Initiative pour des véhicules plus respectueux de l'être humain n'est pas extrême, elle s'attaque à des véhicules qui sont achetés essentiellement pour des raisons de prestige ou de mode, et vise à corriger une évolution de l'industrie et du marketing automobile.

A l'approche des élections fédérales, si les questions environnementales étaient jusqu'alors l'apanage des Verts, les principaux partis se déclarent à leur tour soucieux de la thématique. Aussi, malgré un certain scepticisme quant à son application, la plupart s'accordent à reconnaître à cette initiative le mérite de générer un débat public nécessaire.

Néanmoins, avant de parvenir à la campagne référendaire pour l'adoption éventuelle du texte, la collecte de 100 000 signatures est un passage obligatoire. Elle devrait démarrer fin février et être atteinte, sans problème, dans les délais impartis (18 mois). En effet, les responsables de l'opération assurent avoir déjà recueilli le soutien de plus de 1 200 personnes qui se seraient engagées par Internet pour récolter plus de 25 000 signatures. Par ailleurs, le mouvement réuni au sein d'une association² créée pour l'occasion, annonce des représentants dans quasiment toutes les grandes villes suisses pour relayer l'opération au niveau local, auprès de la population et des différentes organisations de transports ou d'environnement.

Source : Univers Nature
<http://www.univers-nature.com>

¹ Les propriétaires d'un 4x4, indispensable à l'exercice de certaines activités (agriculture, travaux forestiers...), bénéficieraient d'une dérogation.

² Voir le site de "L'Initiative pour des véhicules plus respectueux de l'être humain"

Retour des hirondelles : destruction des nids

Il n'y a pas que la pollution qui concoure à la diminution des populations d'hirondelles. En effet, la messagère du printemps n'est pas toujours la bienvenue

lorsqu'elle fait son nid sur la façade d'une construction ou l'encoignure d'une porte, le dessous d'un balcon...

A cause de leurs déjections sur les façades ou au sol, de nombreuses personnes détruisent leurs nids. Comme le relève la LPO dans un communiqué de presse appelant les personnes témoins de ces pratiques à prévenir les autorités (1), quelques fientes et nids d'oiseaux ne semblent plus supportables de nos jours.

Pourtant, la destruction de nids d'hirondelles est strictement interdite.

Tout auteur d'une infraction est passible d'une amende de 9 000 euros et d'une peine d'emprisonnement de six mois. Mais, il est vrai que certaines administrations publiques (mairies, écoles, gares SNCF ou RATP, Office public d'aménagement et de construction), censées connaître et appliquer la loi, détruisent régulièrement des nids, en toute illégalité, apportant ainsi une forme de caution aux particuliers qui agissent de même.

Source : *Univers Nature* 13/04/07

Dessins Katia Lipovoi - LPO Vienne



Un bitume écologique, végétal

L'asphalte que l'on trouve sur nos routes est réalisé à partir d'un mélange de granulats et de bitume. A l'inverse des granulats (roche, sable, gravier...) qui sont 100 % naturels, le bitume qui entre dans la composition de l'asphalte est obtenu à partir de pétrole brut. Aujourd'hui, face à la menace de pénurie de pétrole et à l'envolée de son cours, le développement d'alternatives au bitume est une priorité. Dans ce cadre, en 2002, le Campus scientifique et technique du groupe Colas (le leader mondial de la construction de routes) a développé le Végécol, un liant de nature végétale sans dérivé pétrochimique, à usage routier ou pour le génie civil.

Depuis 2003, divers chantiers ont permis de valider le procédé et de le poser en alternative au bitume dans de nombreuses applications (routes, parkings, pistes cyclables...). Ses performances mécaniques n'ont rien à envier au bitume et permettent de réaliser des revêtements routiers particulièrement résistants avec, en outre, une grande variété de granulats (ce qui permet de faire appel à des matériaux locaux et de limiter le transport). Sa mise en œuvre ne demande aucun traitement spécifique, si ce n'est de l'appliquer à 110° C au lieu des 150° C exigés par les revêtements habituels, soit un gain énergétique non négligeable. Enfin, son caractère naturel lui permet de ne pas contaminer les eaux de ruissellement et d'être exempt de vapeur ou gaz toxique.

Pour finir, à l'inverse du bitume, le Végécol est transparent, ce qui lui permet de laisser apparaître la teinte naturelle des granulats qu'il agglomère, ou de réaliser des enrobés de différentes couleurs avec des colorants, pour une meilleure intégration paysagère.

Univers Nature 13/04/07

http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=2603

Hausse du CO₂ et développement des moules

Depuis le début de l'ère industrielle, l'océan a absorbé environ la moitié des émissions atmosphériques de gaz carbonique (CO₂) imputables à l'homme. En ce début de XXI^e siècle, chaque jour plus de 25 millions de tonnes de gaz carbonique se combinent ainsi avec l'eau de mer.

Cette absorption massive de CO₂ a comme conséquence une acidification importante de l'eau de mer. Or, l'augmentation des émissions de CO₂ atmosphérique suit une courbe exponentielle que rien ne semble devoir ralentir. Aussi, durant le siècle à venir l'acidification des océans devrait se poursuivre à une vitesse au minimum 100 fois supérieure à toute variation naturelle depuis au moins 600 milliers d'années.

Si l'impact de ce phénomène sur les organismes et les écosystèmes marins a longtemps été ignoré par la communauté scientifique, depuis une dizaine d'années, plusieurs travaux internationaux ont montré que l'acidification des océans rendait plus difficile la fabrication de calcaire par les organismes marins tels que les coraux, les algues ou le phytoplancton.

Aujourd'hui, une nouvelle étude confirme ce fait en se concentrant, pour la première fois, uniquement sur les moules et les huîtres cultivées en Europe. Publiées dans la revue *Geophysical Research Letters*, les conclusions de l'étude sont sans appel et démontrent que ces mollusques d'intérêt économique seront directement affectés par le bouleversement en cours.

Les chercheurs (1) ont en effet constaté que la calcification de la moule comestible (*Mytilus edulis*) et de l'huître du Pacifique (*Crassostrea gigas*) diminuait de manière linéaire avec l'augmentation du CO₂ et la diminution du pH de l'eau de mer. La diminution de la vitesse de fabrication de leur coquille serait respectivement de 25 et 10 % pour un taux de CO₂ de 740 ppm (parties par million), soit la valeur moyenne attendue pour l'année 2100 (2). A un taux de CO₂

* Le décret sur l'Onema est paru

Paru au Journal officiel du 27 mars, le décret n°2007-443 du 25 mars 2007 permet la création de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Onema) prévu par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques adoptée le 30 décembre 2006. Il remplacera le Conseil supérieur de la pêche (CSP) à partir du 27 avril, date de dissolution de ce dernier.

supérieur à 1 800 ppm, les moules ne pourraient plus former leur coquille... Une telle diminution de la calcification devrait avoir des conséquences sur le milieu marin, les moules et les huîtres rendant d'importants services écologiques (leur coquille héberge d'autres espèces, elles contrôlent en grande partie les flux de matière et d'énergie et sont d'importantes proies pour les oiseaux). Aussi, un déclin de ces mollusques aurait des conséquences graves sur la biodiversité des écosystèmes côtiers qui les abritent. Au-delà de cet impact, ce déclin aurait également d'importantes conséquences socio-économiques pour les professions concernées, avec un marché de plusieurs milliards d'euros par an.

Pascal Farcy

1- Frédéric Gazeau, chercheur à l'Institut Néerlandais d'Écologie et ses collègues dont Jean-Pierre Gattuso, directeur de recherche au laboratoire d'Océanographie de Villefranche-sur-mer (CNRS/Université Pierre et Marie Curie).
2- valeur correspondante au scénario liée au réchauffement planétaire le plus probable, émise par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en février dernier. Actuellement, le taux de CO2 s'élève à 384 ppm

Des moules du bassin d'Arcachon sont utilisées comme indicateurs biologiques du taux de pollution industrielle ou agricole en milieu aquatique. En effet, la biologie peut, en déterminant et en analysant le mécanisme enzymatique que déclenche l'organisme soumis à une substance toxique, détecter rapidement le polluant

Univers Nature 16/04/07 http://www.univers-nature.com/inf/inf_actualite1.cgi?id=2606

L'Institut français de l'Environnement (Ifen) vient de mettre en ligne sur son site (www.ifen.ecologie.gouv.fr) un diaporama animé des 18 chapitres du rapport "l'Environnement en France" paru à l'automne dernier. Plus de 200 graphiques ou illustrations animés et commentés permettent ainsi de comprendre les grandes évolutions de l'état de l'environnement et leurs conséquences.

Ce nouvel outil pédagogique est destiné à l'information du public le plus large possible : citoyens, administrations, corps enseignant, étudiants, médias

Cette présentation animée est consultable dès la page d'accueil du site de l'Ifen (via le lien avec la publication "l'environnement en France").

Elle est également téléchargeable sous différents formats "zippés" : flash, pdf et powerpoint (fixes ou animés).

Contact : Joëlle DAVID, communication externe, ☎ 02 38 79 78 76

Publicité des études d'impact

Un fichier informatisé est créé pour constituer un répertoire des études d'impact ; il est accessible au public sur le site Internet du ministère de l'écologie.

Pour chaque travail ou projet d'aménagement soumis à étude d'impact au titre du code de l'environnement, il comporte la description du projet, l'identité de l'autorité chargée d'autoriser ou d'approuver le projet, avec le type et la date de cette décision, l'identité du maître d'ouvrage, l'identité de l'auteur de l'étude d'impact et le lieu où l'on peut consulter l'étude. Les droits d'opposition, d'accès et de rectification s'exercent auprès du directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale.

Arrêté du 3 avril 2007 portant création d'un fichier informatisé destiné à constituer un répertoire des études d'impact et à le rendre accessible au public (JO 5 mai 2007, p. 8021).

Source : Journ'Eau N°598 - 14/05/07

Les cartes vertes s'installent en France

Trouver la déchetterie la plus proche de chez soi, décider d'acheter des produits directement chez un producteur, vouloir tenter le covoiturage, discuter avec un installateur de panneaux solaires... autant d'intentions louables qu'il est parfois difficile à mettre en œuvre pour une simple question de praticité. En effet, où dénicher toutes les adresses de ces services ? La réponse tient en 2 mots : 'cartes vertes'.

En s'appuyant sur la typographie d'un banal plan de ville, elles listent les différents organismes, lieux, associations, magasins, services... susceptibles d'aider tout un chacun dans une démarche de développement durable. Cela va du réparateur de vélos aux espaces naturels ouverts au public, en passant par les sites de recyclage et les magasins bio.

De par le monde, 270 agglomérations ont déjà leur carte verte (New-York, Tokyo...). Pour ce qui est de la France, le système démarre doucement et, depuis ce mois, les communes du Nord Isère (1) viennent de rejoindre celle de Villeurbanne (créée en mai dernier).

Éditée dans un premier temps à 10 000 exemplaires et distribuée gratuitement aux habitants, la carte Verte du Nord Isère est également consultable gratuitement sur Internet (<http://www.ccja-heb.com/frapna/web/front/>) Comme toutes les autres, elle est entièrement portée et réalisée par les associations environnementales locales (ici la FRAPNA — Fédération Rhône Alpes de protection de la Nature). Côté mise en page, c'est très simple : chaque initiative identifiée est indiquée sur la carte en utilisant un système d'icônes thématiques. Au dos de la carte, pour chaque lieu et organisation répertoriés, on retrouve l'adresse, les horaires d'ouverture, le type de services fournis, un descriptif sommaire du service proposé...

Chaque carte verte locale mettant en avant un thème qui lui est propre, celle-ci met l'accent sur les transports autres que la voiture (pistes cyclables, transports collectifs, rues piétonnes).

Dans la région, les 2 cartes existantes ne devraient pas rester longtemps seules puisque des cartes sont en projet pour Chambéry, Annecy, Grenoble, et la région Rhône-Alpes...

Cécile Fargue

Carte disponible à Poitou-Charentes Nature

Source : *Univers Nature* du 01/12/06

Suppression de la déclaration de sites Internet

Dans un but de simplification des formalités, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a fait savoir qu'elle supprimait le formulaire spécifique de déclaration de sites Internet.

Rappel : toute mise en oeuvre d'un traitement de données à caractère personnel nécessite d'effectuer au préalable une déclaration auprès de la Cnil. Celle-ci est toutefois autorisée à édicter des normes simplifiées, voire à accorder une dispense de déclaration, pour les traitements courants dont la mise en oeuvre n'est pas susceptible de porter atteinte à la vie privée ou aux libertés des personnes.

L'usage de ce formulaire, conçu en 1997 afin d'accompagner le développement d'Internet, ne se justifie plus aujourd'hui eu égard à la banalisation du recours au web et à l'intégration souvent systématique de ce vecteur de collecte et de diffusion d'informations dans les applicatifs informatiques. [...]

Quant aux sites personnels (blogs), aux sites vitrines ou institutionnels et aux sites d'associations, ils ont été tour à tour purement et simplement dispensés de déclaration.

La Cnil invite donc les responsables de traitements à ne plus se focaliser sur l'usage d'Internet, mais à identifier l'objet de leurs fichiers afin de déterminer la procédure de déclaration qui leur est applicable.

Cnil, communiqué du 10 juillet 2006.

Flash du GROUPE Y 18/09/2006

A lire, à voir...

Le Choix Durable

Déjà auteur de nombreux ouvrages et articles sur la nature et l'écologie au jardin, Vincent Albouy*, propose deux nouveautés "Les insectes, amis de nos jardins" et "Jardinez avec la nature". Parus aux Éditions Édisud dans la nouvelle collection Le Choix Durable, ces deux ouvrages de 160 et 176 pages, avec de nombreuses illustrations couleur sont vendus au prix de 19 €.

A commander au Groupe Calade diffusion, la Calade 3120 route d'Avignon 13090 Aix-en-provence

☎ 04 42 21 70 21 – ☎ 04 42 23 08 24

calade.diffusion@wanadoo.fr

www.edisud.com

**membre actif de la PONEMA et président de l'OPIE Poitou-Charentes, attaché depuis 1996 au laboratoire d'entomologie du Muséum d'histoire naturelle.*

Néosapiens, nouveau magazine citoyen sur l'engagement individuel, le développement durable, la consommation équitable, la protection de l'environnement, les actions de solidarité : social, santé, droits humains, sports et culture en format écologique (190x232) est en kiosque depuis le 28 mars. L'ambition de Néosapiens : être au secteur solidaire ce qu'un magazine économique est aux entreprises. À chaque numéro, Néosapiens invitera le lecteur, sans le culpabiliser, à trouver des pistes pratiques dans sa volonté de solidarité et de citoyenneté.

ASPAS et RAC au secours des "nuisibles"

L'ASPAS et le RAC se mobilisent pour faire annuler par la voie juridique, le classement des nuisibles en France. Les scientifiques affirment aujourd'hui que la nature dispose d'une capacité à s'autoréguler, que l'intervention de l'homme n'est en aucun cas indispensable à un quelconque équilibre écologique.

C'est donc sans réelle justification que sont tirés, piégés, empoisonnés chaque année des millions d'animaux sauvages.

La brochure « Pourquoi certaines espèces animales sont-elles classées nuisibles ? » est disponible sur simple demande écrite à l'ASPAS ou au RAC, accompagnée de 8€ (dont 3 € de frais de port) en timbres ou en chèque.

Pesticides : "révélation sur un scandale français"

Fabrice Nicolino et François Veillerette (l'un est journaliste, l'autre responsable écologiste) exposent dans un ouvrage paru début mars un système grâce auquel "l'industrie des pesticides aurait pris le pouvoir, tous les pouvoirs".

Ce livre met en accusation INRA et Ministère de l'Agriculture. Il révèle une à une les méthodes du lobby, dénonce certaines pratiques dont des congrès "scientifiques" truqués et le rôle direct dans la désinformation d'un certain nombre de personnes (citées nommément).

Cet ouvrage a été présenté "Livre du mois" par la rédaction de la revue L'Écologiste, paru en mars 2007,

Actualité FNE

"100 chantiers pour s'engager"

En lien avec les propositions de Nicolas Hulot avant l'élection présidentielle, FNE a décidé de collecter des propositions concrètes de terrain pour que les associations locales puissent les soumettre aux candidats aux législatives, sous forme de « 100 chantiers pour s'engager ».

FNE a donc sollicité ses associations fédérées pour proposer des "chantiers" sur lesquels s'engageraient les candidats. C'est ainsi que sont remontées du Poitou-Charentes les propositions suivantes :

- Un parc naturel régional pour le Marais Poitevin

- La protection de l'estuaire de la Gironde et de la baie de bonne Anse
- Prise en compte de l'environnement sur le tracé de la LGV Tours-Bordeaux
- Halte aux réservoirs d'eau pour l'irrigation

Que faire en cas d'inondation ?

Le réseau eau de FNE vient de réaliser un livret sur le thème des inondations : « *Que faire chez vous avant, pendant et après la crue ?* ». Ce document de 16 pages à destination du grand public recueille les gestes pratiques à mettre en œuvre concrètement face à un risque d'inondation.

Afin que ce livret puisse être accessible au plus grand nombre, FNE compte sur le bouche à oreille et propose de l'envoyer à toute personne intéressée. Il suffit pour cela d'appeler au 02.38.62.55.90 ou de formuler sa demande par mail à l'adresse suivante : eau@fne.asso.fr

Changement climatique et transports : un manuel de recommandations

Ce manuel inter-associatif souhaite lancer des pistes de réflexion, mettre en avant certaines orientations essentielles et enfin proposer quelques mesures concrètes permettant de tendre vers des transports plus sobres en carbone.

A qui s'adresse cette publication ?

Ce manuel s'adresse prioritairement aux acteurs territoriaux : élus, techniciens, militants associatifs, etc. mais aussi, plus largement à toute personne préoccupée par cet enjeu environnemental majeur. L'objectif est double : interpeller les acteurs territoriaux sur cette problématique et surtout les inciter à agir.

Couleur, format A5, 128 pages.

Pour le "visuel" et le détail du sommaire : http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=1238

Prix : 12 euros, frais de port inclus.

RAC-F : ☎ 01.48.58.83.92

Le saviez-vous ?

Tourisme solidaire

Via sa fondation, son comité d'entreprise ou sa politique de ressources humaines, votre entreprise peut financer votre mission humanitaire internationale. C'est la définition du tourisme solidaire, qui permet de partir deux à trois semaines, pendant vos congés, dans un pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes...

Le but : transmettre vos compétences aux populations locales. Gestion, comptabilité, mécanique, bureautique, contrôle qualité, enseignement, protection de la faune et de la flore... 835 missions sont proposées toute l'année.

Le séjour revient à 2 175 €, soit 2 000 € pour l'entreprise. Il peut être assuré dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF).

En cas de refus de l'entreprise, le coût de la mission faite à titre individuel est de 510 € après déduction d'impôts.

Renseignements :

www.planete-urgence.com

ou ☎ 01 39 020 600.

Crédits d'impôts pour achat de véhicules peu polluants

Instruction fiscale du 30 mars 2007, BOI 5 B-11-07.

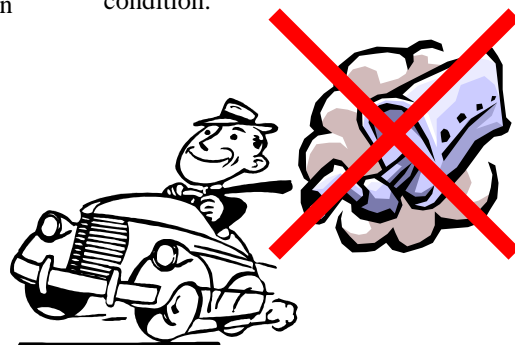
L'achat, ou la location pour une durée d'au moins 2 ans, portant sur certains véhicules peu polluants, réalisées entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2009 ouvrent droit à un crédit d'impôt (le montant de ce crédit d'impôt égal à 2 000 euros par véhicule peut être porté à 3 000 euros lorsque l'acquisition ou la location s'accompagne de la destruction d'un véhicule). Il en est de même des dépenses réalisées sur la même période pour équiper certains véhicules récents d'un système antipollution.

Sont ainsi visés par ce dispositif de faveur :

- les véhicules acquis ou loués à l'état neuf qui soit fonctionnent, exclusivement ou non, au gaz de pétrole liquéfié (GPL), au gaz naturel véhicule (GNV), soit combinent l'énergie électrique et une motorisation à essence ou à gazole (motorisation dite "hybride") ou fonctionnent exclusivement au moyen de l'énergie électrique ;

- les véhicules à motorisation à essence, mis en circulation pour la première fois depuis moins de 3 ans, qui sont transformés par des professionnels habilités en vue de leur fonctionnement au gaz de pétrole liquéfié (véhicules dits de "deuxième monte").

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le bénéfice du crédit d'impôt est lié à une condition tenant au respect d'un seuil d'émission de dioxyde de carbone a été instaurée. Toutefois, afin de permettre à la filière automobile de s'adapter, l'administration fiscale, puis le législateur a prévu une entrée en vigueur progressive de cette condition.



Il est ainsi prévu que la mise en oeuvre de la condition relative au seuil d'émission de CO₂ s'effectue selon le calendrier suivant :

- en ce qui concerne l'acquisition ou la location de véhicules neufs non polluants :

Année d'acquisition ou de location du véhicule	ou 2007 du	À compter de 2008
Seuil d'émission de CO ₂ applicable (g/km)	160	140

• en ce qui concerne l'éligibilité au crédit d'impôt des dépenses de transformation de véhicules essence permettant leur fonctionnement au GPL :

Année de réalisation des dépenses de transformation du véhicule (1) (GPL)	2007	À compter de 2008
Seuil d'émission de CO ₂ applicable (g/km) (2)	180	160

L'administration a, par ailleurs, confirmé que pour les véhicules de seconde monte la condition d'émission de CO₂ s'apprécie avant la transformation et que le niveau d'émission indiqué correspond à un niveau maximum à respecter. Elle précise également que, pour ces véhicules, les professionnels habilités à effectuer les travaux de transformation s'entendent des "installateurs GPL" (arrêtés du 4 août 1999 et du 10 novembre 2004).

(1) Il s'agit des véhicules à essence de moins de 3 ans.

(2) Norme d'émission avant la transformation du véhicule (l'opération de transformation conduisant en pratique à réduire d'environ 15 % l'émission de CO₂).

SID Presse – 2007

Congé de représentation : de nouvelles instances concernées

Certains salariés, membres d'associations déclarées, peuvent être désignés comme représentants de leur structure pour siéger dans une instance, consultative ou non, instituée par une disposition législative ou réglementaire.

A ce titre, ils peuvent bénéficier d'un congé de représentation de 9 jours au maximum (c.trav.art L 225-8). La liste des instances concernées est complétée par plus d'une vingtaine de nouvelles commissions. Elles dépendent soit de la Direction générale de la santé, soit de la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

Agenda, Colloques

Journées scientifiques

Le réseau Recherche Santé Environnement Intérieur (RSEIN) et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) organisent, les jeudi 7 et vendredi 8 juin 2007, leurs deuxièmes journées scientifiques sur le thème de "*La qualité de l'air dans les logements*".

Pour la réservation et plus d'informations pratiques, consultez le site web de la conférence : <http://www.rsein2007.org/>

Ces journées sont organisées en partenariat avec l'Université de La Rochelle et ATMO Poitou-Charentes, ATMO Poitou-Charentes

☎ 05.46.44.83.88

<http://www.atmo-poitou-charentes.org>

La Fête de la Nature:

La première édition de la **Fête de la nature** organisée par FNE et relayée par les associations sur tout le territoire aura lieu les **19 et 20 mai 2007**.

Les associations du Poitou-Charentes proposent pour l'occasion de nombreuses sorties découvertes dont la liste exhaustive, les descriptifs et les modalités pratiques peuvent être consultés sur le site de FNE.

www.fetedelanature.com

⇒ En Charente

• le 19 mai, à Gimeux "*découverte du monde merveilleux des papillons*". Sortie organisée par Perennis.

⇒ En Charente-Maritime

• le 19 mai sur à Corignac "*la lande calcaire aux 100 mares*". Sortie organisée par Nature Environnement 17.

• le 19 mai à Saint Sornin, "*réveil de la faune et de la flore sur la réserve Naturelle régionale de la Massonne*". Sortie organisée par Nature Environnement 17.

• le 19 mai, Portes en Ré "*A la découverte des oiseaux de la réserve naturelle de Lilleau des Niges*". Sortie organisée par la LPO Île de Ré et la Réserve naturelle de Lilleau des Niges.

• le 20 mai, à Port de Barques, "*découverte de l'estuaire du fleuve Charente*". Sortie organisée par Nature Environnement 17.

• le 20 mai, visite à l'observatoire : "*découverte des oiseaux de la Réserve naturelle du Marais d'Yves*". Sortie organisée par la LPO et la Réserve naturelle du marais d'Yves.

• le 20 mai, "*Chuchotement végétal : découverte de la flore*". Sortie organisée par la LPO et la Réserve naturelle du marais d'Yves.

• le 20 mai, "*Visite découverte de la Réserve naturelle de Moëze-Oléron*". Sortie organisée par la LPO et la Réserve naturelle du marais de Moëze-Oléron.

• le 20 mai, au Moulin des Loges, "*découverte de la faune et la flore du Moulin des Loges*". Sortie organisée par la LPO Charente-Maritime.

⇒ En Deux-Sèvres

• Le 19 mai, à Soutiray, "*Nuit du papillon en Gâtine Deux-Sévriennes*". Sortie organisée par Deux-Sèvres Nature Environnement.

• le 19 mai à la Mothe-Saint-Héray, "*Plateau nature sur le plateau de la Mothe-Saint-Héray/Lezay*". Sortie organisée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

• le 20 mai, à Parthenay "*Découverte des Oiseaux des villes*". Sortie organisée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

⇒ En Vienne

• le 20 mai, à Commenjard (nord de Romagne), "*découverte des oiseaux du bocage*". Sortie organisée par la LPO Vienne.

• le 20 mai, à Saint-Sauvant, "*Découverte de l'outarde et des oiseaux de plaine*". Sortie organisée par la LPO Vienne.